

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME UNIVERSITAIRE  
DE METHODES DE GESTION DE BASES DE DONNEES EN SANTE :  
ENSEIGNEMENT VIA INTERNET  
2ème Cycle**

**UFR de rattachement** : *Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).*

**ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR**

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2005/2006, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement, un Diplôme Universitaire de Méthodes de gestion de bases de données en médecine : enseignement via internet.

A compter de l'année universitaire 2007/2008 ce diplôme change d'intitulé et devient « Diplôme Universitaire de Méthodes de gestion de bases de données en santé : enseignement via internet ».

**ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour but d'apprendre à des scientifiques et des professionnels de la santé à maîtriser la conception et l'utilisation des bases de données dans le champ de la santé.

**ARTICLE III : RESPONSABLES**

Responsable principal :

**Monsieur le Docteur Frantz THIESSARD  
MCU-PH**

*Equipe ERIAS I.S.P.E.D. / PBH U1219*

*Unité IAM / SIM / pôle santé publique / CHU de Bordeaux*

*I.S.P.E.D.*

*146, rue Léo-Saignat*

*CS 61292*

*33076 BORDEAUX Cedex*

*Tél. : 05 57 57 45 22*

*E-Mail : [frantz.thiessard@u-bordeaux.fr](mailto:frantz.thiessard@u-bordeaux.fr)*

Co-responsable :

**Madame Valérie CONTE**  
**Ingénieur en ingénierie logicielle**

*CREDIM / PBH U1219*

*I.S.P.E.D.*

*146, rue Léo-Saignat*

*CS 61292*

*33076 BORDEAUX Cedex*

*E-Mail : [valerie.conte@u-bordeaux.fr](mailto:valerie.conte@u-bordeaux.fr)*

## **ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION**

### **A) Capacité d'accueil :**

Minimum : **15** étudiants

Maximum : **100** étudiants.

### **B) Durée des études et rythme de la formation :**

La durée de la formation est d'une année universitaire, elle se déroule tous les ans.

### **C) Enseignement théorique :**

Le volume horaire global de l'enseignement est de **100 heures**.

L'enseignement se fait sous la forme d'une formation à distance *via Internet*.

Les candidats doivent :

- Disposer des outils informatiques permettant d'accéder au site,
- **Disposer de certains logiciels (au moins un traitement de texte et un système de gestion de bases de données agréé : logiciels open-sources et disponibles dans tous les systèmes d'exploitations).**

**Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.**

## **ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS**

### **A) Conditions de titre :**

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation préalable du responsable de l'enseignement :

- Les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 ou équivalent,
- Les professionnels de la santé.

**Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).**

### **B) Lieu de l'inscription :**

Les inscriptions administratives sont effectuées par le service de la Scolarité D.U. Santé.

## **ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION**

Les frais de formation sont fixés à :

*En formation initiale : 600€/an,*

*En formation continue :*

- ▶ Reprise d'études non financées : **1200€/an**,
- ▶ Reprise d'études financées **1700€/an**,
- ▶ Si la formation est financée par l'I.N.S.E.R.M. : **1200€/an**,

Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

## **ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION**

### **A) Composition du jury :**

Le jury, présidé par le responsable du diplôme, comprend un ingénieur en informatique et deux enseignants de rang B.

### **B) Lieu des examens :**

L'examen final écrit :

- Se tiendra à l'Université de Bordeaux, sur le site de Carreire, pour les étudiants résidant en Métropole,
- Sera délocalisé selon les modalités qui seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France métropolitaine.

Les convocations d'examen seront envoyées par courrier électronique uniquement.

### **C) Nature des épreuves et conditions de validation :**

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation sous la forme de 2 types d'épreuves :

- a) Trois épreuves en contrôle continu, notées chacune sur 20, coefficient 1, chacune de ces 3 épreuves consiste en un devoir à rendre via Internet ;
- b) Une épreuve finale écrite anonyme, d'une durée de 4 heures et notée sur 20, coefficient 6.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Il y a une session d'examen par an pour l'épreuve finale.

### **D) Conditions de redoublement :**

Le redoublement peut être autorisé par décision du jury au cas pour cas.

Les redoublants doivent s'acquitter de la totalité des droits (droit de scolarité et droit spécifique) pour leur nouvelle inscription.

## **ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME**

Le Diplôme Universitaire de Méthodes de Gestion de Bases de Données en Santé : Enseignement via internet, est délivré aux candidats sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

**Création :** Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005  
C.A. du 09/06/2005

**Modifications :** Conseil I.S.P.E.D. du 09/05/2006  
C.A. du 06/07/2006

Conseil I.S.P.E.D. du 31/05/2007  
C.A. du 11/07/2007

Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008  
C.A. du 26/06/2008

Conseil I.S.P.E.D. du 16/05/2012  
C.E.V.U. du 04/10/2012

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Conseil I.S.P.E.D. du 10/11/2015  
(Complément de la campagne de juin 2015)  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/02/2016

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil I.S.P.E.D. du 30/06/2017  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2018  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 11/06/2021  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2021

Conseil de l'I.S.P.E.D. du 17/05/2022  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022  
**(Version 12)**